

Texte Action CAA du 18 juin 2022

Elections législatives :

Le SNES-FSU Réunion appelle à se mobiliser dans le cadre des élections législatives pour assurer une majorité au parlement qui rompe avec la remise en cause des services publics et particulièrement de l'Education nationale et avec l'absence de mesure salariale générale pour la Fonction publique et spécifique pour les corps de l'Education nationale.

Nouveau ministre mais même politique :

Nul n'est dupe du changement de ministre dans l'Éducation Nationale. Au-delà du soulagement de nombreux collègues de voir JM Blanquer partir, Pap Ndiaye risque de n'être qu'un faire-valoir pour tenter de ramener vers la Macronie un électorat enseignant écœuré. De fait, la nomination de Jean-Marc Huart comme directeur de cabinet d'un ministre sans réel poids politique et l'omniprésence d'E. Macron lors de la visite à Marseille montrent bien que la politique restera la même.

D'ailleurs le projet d'école du futur, reprenant l'expérimentation marseillaise, n'est rien d'autre qu'un démantèlement de l'école publique à base de recrutement local des enseignants, d'autonomie des établissements et de contractualisation des moyens.

Carrière:

Depuis la loi de la transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, nous constatons une fois de plus que l'administration n'est pas à la hauteur des enjeux liés à la carrière des agents : erreurs sur la prise en compte de situations personnelles, absences d'informations en amont des collègues promouvables à un changement de grade, complexité croissante pour valider un dossier avec l'application Colibris.

Le SNES-FSU continuera à demander le retour des CAP, seules garantes de l'efficacité du paritarisme ainsi que l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

Il exigera du rectorat une information claire et transparente en direction de tous les agents pour les opérations de gestion comme cela se pratique dans d'autres académies dans le respect des LDG.

Réforme des retraites :

Le SNES-FSU continuera à s'opposer à toute forme de projet visant à rallonger la durée de cotisation et à repousser l'âge de départ à la retraite. Nous réaffirmons notre attachement à l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans à taux plein, à un système des retraites par répartition et au maintien du code des pensions civiles.

Statut des AED :

Le SNES FSU s'est récemment doté de mandats lors du congrès de Montpellier. Il s'est aussi doté d'un mandat d'étude pour le prochain congrès national. Le SNES-FSU Réunion participera aux différents groupes de travail internes au SNES-FSU sur cette question. Le 1^{er} aura lieu le 4 juillet.

Lors du congrès national, le SNES-FSU a pris acte que la loi sur le harcèlement scolaire du 24 février promulguée le 2 mars ouvre la voie à la cédéisation des AED en fin de droit. Si cette loi peut permettre d'éviter le licenciement automatique des collègues AED atteignant les 6 ans, elle ne saurait être une réponse satisfaisante. Elle pose de multiples questions et n'offre pas une garantie d'emploi ou de carrière. De plus, elle n'améliore pas les conditions de travail ou de rémunération des AED.

Le SNES-FSU prendra la défense individuelle des AED dont la précarité restera une réalité et s'inscrira dans les discussions sur les décrets d'application.

AESH:

Le SNES-FSU rappelle son mandat sur la suppression des PIAL, son exigence d'augmentation du nombre d'AESH pour couvrir l'ensemble des besoins et la nécessité d'une reavlorisation salariale.

TZR, contractuels et Services partagés :

Comme pour les stagiaires et les contractuels, nous réclamons le retour du groupe de travail des affectations TZR de juillet. Par ailleurs, dans un contexte où les trajets pèsent lourdement sur les budgets des TZR et services partagés, il faut revenir aux 5 zones de remplacement afin, de plus, de limiter la fatigue liée à ces déplacements imposés.

Revalorisation:

L'inflation galopante fait que la dégradation des rémunérations et pensions n'en est que plus visible et insupportable. Le SNES et la FSU exigent un taux minimal d'augmentation du point d'indice, pour rattraper les années d'austérité et de gel du point d'indice, et pour faire face à l'inflation. La revalorisation doit être immédiate et sans contrepartie, contrairement à ce que le président a une nouvelle fois annoncé récemment.

Stagiaires 2022:

La crise de recrutement qui continue de s'amplifier doit absolument être jugulée pour donner la possibilité de retrouver des conditions de travail acceptables pour les personnels comme pour les élèves.

Le SNES-FSU dénonce le grand fiasco de la réforme de la formation initiale et de l'entrée dans le métier. En méprisant les conditions d'exercice, d'apprentissage et de réussite des collègues stagiaires et des étudiants, cette réforme accentue leur précarité et aggrave les conditions d'entrée dans le métier. Le SNES-FSU revendique l'abrogation de la réforme de la formation et une autre méthode et un autre traitement de nos futur.es collègues. Il dénonce l'utilisation des étudiant.es et des stagiaires comme des moyens sur le terrain. Cette vision idéologique de «rentabilité » va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice. Le concours doit être préparé sans devoir multiplier les tâches en bénéficiant d'un statut d'étudiant-fonctionnaire. L'année de stage doit bénéficier d'une réelle décharge de service et d'une revalorisation salariale. Nous refusons la multiplication des évaluations et des tâches à réaliser durant la formation initiale. Les étudiants contractuels en responsabilité ou non doivent avoir un vrai statut et une

rémunération de fonctionnaires. Ils ne doivent pas être considérés comme des moyens. Nous demandons la remise en place d'un groupe de travail sur les affectations des enseignant es stagiaires et des étudiant es contractuel les.

Examens 2022:

Cette année encore, les conditions de corrections et d'examens ne respecteront pas un temps de travail raisonnable pour les collègues. La charge de travail est accentuée par la dématérialisation des copies, par une augmentation du nombre de candidats à évaluer... L'administration doit anticiper et s'organiser pour que les conditions d'évaluation et de correction soient les plus raisonnables possibles. Le SNES-FSU Réunion intervient autant que faire se peut auprès des services dont les réponses tardent à arriver, quand elles arrivent. Il rappelle qu'un préavis de grève est déposé toutes les semaines et appelle les collègues à utiliser les registres SST pour signaler les situations inacceptables dans lesquelles l'administration les place. Il rappelle également son mandat pour le retour à un baccalauréat terminal, national et anonyme en juin.

Rentrée 2022 :

La rentrée 2022 s'annonce à nouveau compliquée à bien des égards : pour les stagiaires à 18h ; pour les collègues sur plusieurs établissements ; pour l'ensemble des collègues confrontés à la dégradation de nos conditions de travail.

Le nouveau gouvernement a clairement annoncé la poursuite de toutes ses contreréformes et de l'éclatement de l'Education nationale (cf recrutement dans le premier degré avec l'extension de l'expérience marseillaise...). Le nouveau gouvernement s'inscrit dans la continuité du ministre Blanquer, sans aucune remise en cause de ses réformes. Le SNES-FSU doit continuer à combattre cette politique de destruction de l'Education nationale et à porter ses revendications.

Mathématiques :

Les récentes annonces du président Macron sur la mise en place d'une option mathématiques en 1ère pour les élèves volontaires qui ne suivent pas la spécialité Mathématiques, ne répondent en rien à la nécessité de donner une culture commune, en raison de son caractère optionnel. À quelques jours d'une fin d'année scolaire largement désorganisée par la réforme du baccalauréat, cette annonce va plonger les établissements et les familles dans la difficulté. Certaines familles risquent de renoncer à la spécialité maths pour une option qui n'offrira pas la possibilité de suivre sérieusement l'option mathématiques complémentaires de terminale, en raison d'un programme et d'un horaire trop modestes.

Élections professionnelles 2022 :

Le scrutin se déroulera du 1er au 8 décembre 2022. La préparation de ces élections a déjà débuté. Le travail d'élaboration des listes en collaboration avec la FSU est déjà en cours : élaboration des listes CSA et CAPA second degré, du matériel électoral, de sa distribution, de la communication de campagne...

Il nous faudra, dès la rentrée d'août, affiner cette organisation (tournée des établissements, maillage des S1...) avec la FSU.